

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 374**

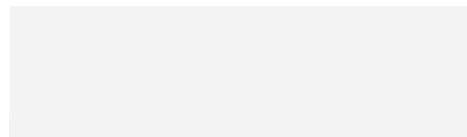
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 374 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2020

Adoption par le conseil : 21 janvier 2020

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 janvier 2020.



Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière